

50 NUANCES D'INTERIEURS...

SASU au capital social de 1 000,00€

Siège social : 2 route de la nasse – 40550 LEON

RCS DAX 892 280 009

Procès-Verbal d'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de Modification de la forme juridique en SARL 50 NUANCES D'INTERIEURS...

Madame Muriel BRUCKER GIRARD, associée unique de la société 50 NUANCES D'INTERIEURS (SASU),

Le 15 Février 2024 (QUINZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE) à 19H00 (DIX NEUF HEURES), au siège social de la société 50 NUANCES D'INTERIEURS, SASU au capital de 1 000€, divisé en 100 actions de 10€ chacune, Muriel BRUCKER GIRARD, propriétaire de la totalité des actions constituant le capital, a décidé de prendre les décisions suivantes :

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la Société en Société à responsabilité limitée
- Adoption des nouveaux statuts
- Nomination du Gérant
- Pouvoir en vue des formalités

1- PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions de l'article L 225-245 du Code de commerce, de transformer la Société en Société à responsabilité limitée à compter de ce jour.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

2- DEUXIEME DECISION

La durée de la Société, son objet et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros. Il sera désormais divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées à l'associée unique actuelle en échange des 100 actions qu'elle possède.

3- TROISIEME DECISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société à

responsabilité limitée adoptée sous la résolution précédente, l'associée unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire est et demeurera annexé au présent procès-verbal.

4- QUATRIEME DECISION

L'associée unique, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité de Gérant de la Société :

Madame Muriel BRUCKER GIRARD demeurant 2 ROUTE DE LA NASSE 40550 LEON, pour une durée illimitée.

Cette dernière déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

La Gérante sera tenue de consacrer tout son temps aux affaires sociales. Elle aura, conformément à l'article 19 des statuts, tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour passer seul tous les actes entrant dans l'objet social.

5- CINQUIEME DECISION

L'associée unique décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 30 septembre 2024, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés à responsabilité limitée.

L'associée unique statuera sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés à responsabilité limitée.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de Société à responsabilité limitée.

6 -SIXIEME DECISION

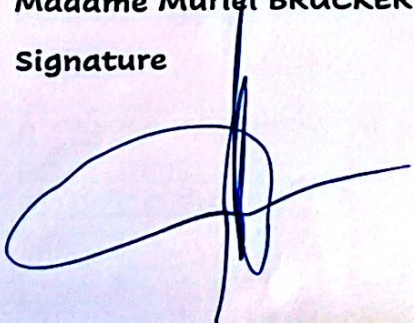
L'associée unique, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Plus rien d'autre n'est à l'ordre du jour

Madame Muriel BRUCKER GIRARD

Signature



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT

MONT-DE-MARSAN

Le 29/02/2024 Dossier 2024 00008324, référence 4004P01 2024 A 00403

Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros

Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros